



suspension crédit immobilier

Par **boubou93**, le **31/01/2012** à **22:29**

Bonjour,

Suite au licenciement de mon mari depuis juillet 2011, celui ci ne peut plus honorer le remboursement de son prêt immobilier. Après que l'agence immobilière nous ait contacté pour nous annoncer la bonne nouvelle à savoir que notre appartement était vendu, je contacte immédiatement le crédit foncier pour les tenir au courant afin d'éviter de futures procédures. Ma conseillère me réclame donc un exemplaire de la promesse de vente après la signature, (normal). Et lorsque je me rends à paris (lieu où se situe mon appartement, je réside actuellement dans le Nord suite à mon licenciement) , je m'aperçois que l'appartement n'est pas du tout vendu mais alors pas du tout!! Le futur acheteur a du mal à obtenir des offres de prêt. Bref, j'ai eu ce coup la à 2 reprises, 2 fausses joies. Et voilà je suis donc passé pour une personne pas sérieuse, qui n'a aucune volonté de résoudre ses difficultés. bref, aujourd'hui on en est à de nombreux courriers de la banque, et je ne sais plus quoi faire. j'ai écrit au tribunal qui m'a répondu de faire appel à un huissier mais j'ai entendu dire que pas mal d'huissiers ignorent cette procédure à savoir la suspension du crédit. Donc voilà j'aimerais avoir le maximum d'informations, et ce n'est qu'une question de temps avant que le pire arrive.

Par **youris**, le **01/02/2012** à **09:14**

bjr,

un bien immobilier peut être considéré comme vendu dès la signature du compromis de vente en l'absence de condition suspensive.

s'il existe des conditions suspensives, il faut attendre la réalisations des conditions pour que la vente soit parfaite.

dans votre cas comme il existe une condition relative à l'obtention du prêt vous ou l'agence vous ne deviez pas considérer votre appartement comme vendu.

que demandez-vous à votre prêteur de suspendre les remboursements ou de les reprendre?

CDT

Par **boubou93**, le **01/02/2012** à **11:35**

youris bonjour: non justement j'ai fait la demande auprès du crédit foncier afin de suspendre les remboursement d'après un article du code de la consommation. mais j'ai eu une réponse négative